



**CHOISY.le.ROI**

Direction Générale

**N°DEL.25.123**

## Département du Val de Marne

### Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	27
Représentés	14
Absent	2

### Conseil Municipal

### Séance du 15 décembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

#### Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

#### Étaient représenté·e·s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE  
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA  
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE  
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE  
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES  
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE  
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA  
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE  
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY  
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

#### Étaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, Sabrina DOS REIS

#### Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

**Groupement de commande avec le CCAS pour le marché de fournitures administratives**

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20251218-DEL-25-123-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

## **Groupement de commande avec le CCAS pour le marché de fournitures administratives**

Le marché portant sur l'achat et la livraison de fournitures administratives de la Commune et du CCAS Choisy-le-Roi est arrivé à son terme. Le renouvellement du marché nécessite de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commande avec le CCAS dans le cadre du renouvellement de marché portant sur l'achat et la livraison de fournitures administratives.

### **LE CONSEIL,**

Vu l'exposé de Amandine FRANCISOT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande joint en annexe à la présente délibération,

Considérant la nécessité de renouveler le marché pour l'achat et la livraison de fournitures administratives,

Considérant l'intérêt financier et la volonté de la Commune et du Centre communal d'action sociale (CCAS) de constituer un groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelles sur la passation de ce marché.

Vu la Finances / Commerces / Marchés Développement Economique / Emploi / Insertion du 04 décembre 2025

### **DELIBERE**

ARTICLE 1 : Approuve la constitution du groupement de commande entre les deux personnes publiques que sont la Commune de Choisy-le-Roi et son CCAS pour la passation d'un marché public relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération, et tout document afférent à ce groupement de commandes.

ARTICLE 3 : Dit que la Commune sera le coordinateur de ce groupement.

ARTICLE 4 : Dit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordinateur de ce groupement, soit la Commune, si la procédure requise est l'« appel d'offres ».

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisylroi.fr](http://www.choisylroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANZERA  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20251218-DEL-25-123-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

